



Divorce et annulation de mariage

Par **dory62**, le **30/03/2012** à **15:11**

Bonjour,
j'ai entendue un avocat dans une émission a la télé parler d'annulation apres un divorce..parce que le mari peut encore avoir des droits apres un divorce...
je suis une franco-algerienne et je voudrais savoir si on peut obtenir une annulation de mariage apres un divorce?
car mon ex ma volé le livret de famille ...

Par **Marion2**, le **30/03/2012** à **19:15**

Bonjour,
Quel serait le motif de votre demande d'annulation de mariage ?
Vous pouvez aller à la Mairie demander un nouveau livret de famille.
Vous êtes divorcée, vous nepouvez donc pas demander une annulatiaon de mariage...
Cdt

Par **dory62**, le **30/03/2012** à **20:38**

bonsoir.

mon histoire est un peu longue ,au fait mon divorce n'est pas encore enregistré en france...je vie a londre depuis des années et je me suis marier l'ors d'un séjour en algerie apres je suis revenue a londre a cause de mon travail ,lui est monter en france parce que il a de la famille labas ...il voulait absolument s'installer en france ,notre mariage n'est pas consommer et on a jamais veccu ensembles ..

je suis aller en france pour le voir (une visite surprise),j'ai etait choquer de voir la fasson d'ont il vivait ,il m'avait bien jouer la comédie du garçon sage , en algerie ...j'ai comprie qu'il en voulait qu'a mes papiers ..

je suis repartie a londre et j'ai envoyer une lettre au autorité française ou je déposée plainte contre lui ...je voulais une annulation de mariage ,ils n'on rien voulu savoir ils m'on dit d'aller divorcé en algerie .

lui ils l'on renvoyer en algerie .

moi j'ai fais plusieurs aller et retour en algerie et prie un avocat pour demander le divorce ...ça a pris des années car il ne voulait pas divorcé et on arriver pas a le trouver ...

le divorce a etait prononcé depuis deux ans maintenant..mais les autorités françaises m'on d'emander son extrait de naissance avec la mention mariage et divorce ,malgré(j'ai envoyer le jugement et l'acte de mariage avec mention divorce)...mais en algerie je n'ai pas le droit de retirer son extrait de naissance , apres avoir divorce ,en plus il ma voler les livret de famille...

je suis désesperer j'ai dépasser la quarantaine ,avec cette histoire j'ai pas pue me remarier ...j'ai peur qu'il peut faire quelque chose en mon nom dans un autre pays de la communauté euro ...puisque il a toujours le livret de famille

je m'exuse pour le message un peu trop long;-), et je vous remercie de votre passiance a l'avance...

ps;les autorités française m'on donné deux mois ,pour ramener l'extrait de naissance si non ils ferment mon dossier....